



Commune de : GUILLESTRE

### P.P.R.

#### PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE  
(hors débordement du Guil et de la Durance)

SERVICE INSTRUCTEUR :  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

RÉALISATION :  
ALP'GEORISQUES

Annexé à l'arrêté  
Préfectoral n° 20032132  
du -1 AOÛT 2003

Etabli le : Juillet 2003

Modifié le :

Approuvé le :

Echelle : 1/5 000

Jean-Yves DAO

#### Niveau de contraintes \* :

Zones d'interdictions

Zones de contraintes faibles

Zones sans contrainte spécifique

#### Nature du risque \*\* :

M : zone humide  
T,T0,T1,T2 : crues des torrents  
et des rivières torrentielles  
R : ravinement  
G,G1,G2 : glissements de terrain  
P,P1,P2 : chutes de pierres

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :

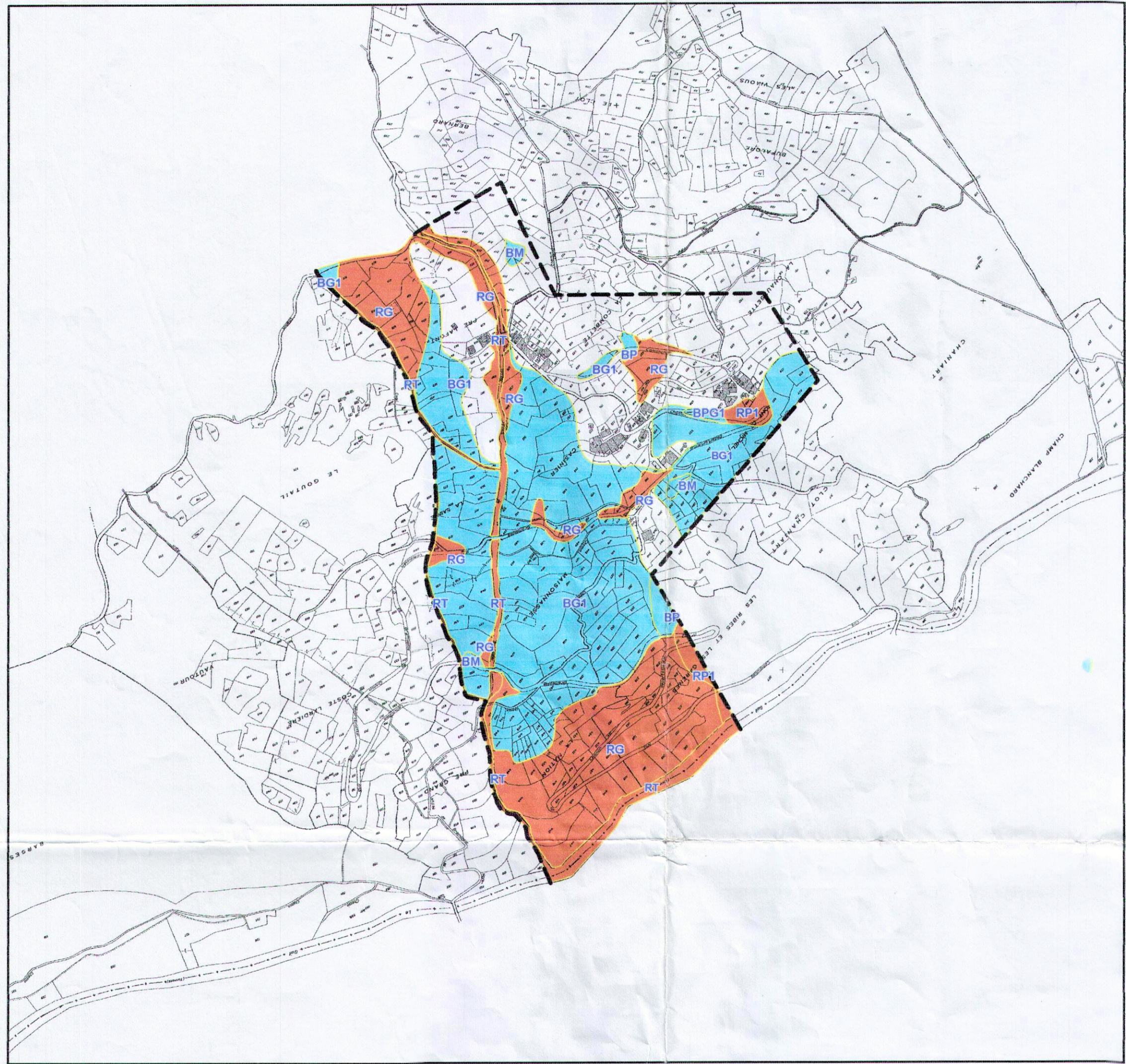
\* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer  
\*\* le second à la nature du risque

Echelle : 1/5 000

----- Limite de la zone d'étude

Version : 5 (carte)  
7 (dossier)

#### Bramousse



#### La Maison Du Roy

